

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par

M. Vojetta, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.